

**Procès-verbal de l'Assemblée générale statutaire
de l'ABCG du jeudi 27 février 2020**
tenue au « Pavillon » de Genolier, dès 19h30



Sont présents : **membres de l'ABCG : env. 40 personnes + l'ensemble du Comité :**
Georges Mermillod, Bernard Messerli, Philippe Martinet, Eric Burkhard,
Martine Guex Meier, Florian Meier, Pierre Reymond et Philippe Schneeberger (PV).

1) **Bienvenue, excusés et remerciements**

Le vice-président Philippe Martinet ouvre la séance à 19h30 précises, et salue l'Assemblée. Il prie l'AG d'excuser le fait que le comité a oublié d'inviter les Autorités, membres de la Fondation, Intendants et la Presse.

L'ordre du jour étant approuvé, la parole est donnée à Georges Mermillod qui :

- excuse :

Mmes Marlyse Savasan Berthoud, Fabienne Freymond-Cantone, Doris Genest,
Christiane Olszewski, Caroline Uebelhart,

Mmes et MM. E. et F. Curchod, Martin et Marie-Claude Hoeldrich, André et Eliane Temler,

MM. Ph. Bieler, R. Favre, Michel Grosbois, Walter Rosselli, Claude-Alain Nuti, Chr. Bron.

- et remercie :

- la Commune de Genolier pour la mise à disposition à titre gracieux de la salle du « Pavillon »,
- la Fondation du Bois de Chênes pour son soutien aux activités de l'ABCG,
- la Banque Raiffeisen qui offre gratuitement la gestion du compte,
- ainsi que tous les contributeurs qui soutiennent financièrement l'ABCG.

2) **Procès-verbal de l'AG de février 2019, et ordre du jour de l'AG 2020**

Ce procès-verbal étant sur le « site Web » de l'ABCG, la lecture n'en est pas demandée.

Il est approuvé à l'unanimité. L'ordre du jour de l'AG 2020 est aussi approuvé.

3) **Rapports des co-présidents**

Georges MERMILLOD, co-président, résume les principaux événements qui ont marqué l'année écoulée et ses raisons de satisfaction :

- les rapports avec la Fondation du BdC sont bons, même s'ils sont parfois un peu rugueux. :-)
En ses qualités simultanées de co-président de l'ABCG et de membre du Conseil de fondation du Bois de Chênes, il (= Georges) y apporte la voix de l'ABCG et de la sensibilité de la nature. Certains reconnaissent que l'ABCG fait preuve de bon sens et de finesse dans ses interventions sur le terrain, pendant que d'autres acteurs rédigent une impressionnante masse de papier.

- ... car il s'agit de coordonner les énergies de différents acteurs, à savoir la Fondation du BdC, l'ABCG, la Commune de Genolier, le canton, et la Confédération ! [cf. organigramme !]
- le programme des activités de l'ABCG pour l'année 2019 a été bien étoffé : taille d'arbres fruitiers, écoute matinale des chants d'oiseaux, étude des sols (pédologie), observation de terriers, balade contée sur le thème de la forêt, « Portes ouvertes » à la ferme, étude du lierre - plante rebelle, mais pas nuisible - et, pour terminer, une étude des racines.
- disparition d'un cabanon en cours de rénovation illicite : l'ABCG est intervenue auprès des autorités réputées compétentes pour faire éliminer un cabanon construit sans autorisation il y a des dizaines d'années. S'appuyant sur un rapport photographique complet, l'administration a rendu une décision de démolition, décision qui a été mise en œuvre fin 2019.
- le site Web est régulièrement mis à jour, et envoie aux membres 3 à 4x/an une newsletter, ainsi qu'un message de rappel juste avant les activités.

Bernard MESSERLI, co-président de l'ABCG, expose le travail effectué au sein de la Commission de gestion (CoGes) ; celle-ci a un nouveau président, A. Vallotton, Inspecteur des forêts, un cahier des charges et une nouvelle sous-commission, en charge de l'information. Bernard relate les péripéties des interventions du service cantonal de la bio-diversité au courant de l'automne 2019 : nouveau marquage (partiel) dans la réserve intégrale et scientifique (« RIS »), tandis que l'ancien marquage n'était que partiellement enlevé. Des articles sont parus dans les journaux « 24 heures » et « la Côte ».

Car il faut distinguer entre la **signalisation** (i.e. panneaux explicatifs), le **balisage** (i.e. le marquage des sentiers autorisés) et la **sécurisation** (i.e. la prévention des dangers encourus par les promeneurs, spécialement en cas de dangers et de tempêtes).

Bernard a été mandaté pour des conseils sur l'aménagement du jardin de la ferme (en permaculture), tout en sauvegardant sa valeur historique (murs en 2 étages) et en préparant son rôle didactique. La structure a été mise en place, un centre a été fixé ; la mise en place des cultures avance bon train, notamment avec les doigts verts de Charline (intendante). Un cours de plantation d'arbres fruitiers en espaliers aura lieu le samedi 14 mars sous l'égide de l'ABCG.

En réponse à plusieurs questions de l'Assemblée sur la polémique concernant le balisage, **Florian MEIER** revient sur le sujet de la **sécurisation** de la RIS et expose la distinction entre « sente » et « sentier ». A l'intérieur de la RIS, les promeneurs doivent rester sur les sentes. La RIS mérite une protection particulière (*ex : les élèves de l'école de Genolier évitent d'y faire leur footing*).

Durant plus de 50 ans les gestionnaires du Bois de Chênes n'ont jamais scié ni tronçonné aucun arbre dans la RIS, mais ont déplacé certains arbres tombés à l'aide de treuil ou de chevaux. Résultat: les ambiances particulières de ce sanctuaire se sont renforcées et aucune nouvelle sente n'a été créée par les visiteurs. Malheureusement, les « chicanes » (i.e. barrières en bois) qui marquaient les limites de la RIS sont actuellement bien déglinguées et n'ont pas été remplacées. En janvier, le comité a écrit à la Fondation dans ce sens et pour plaider en faveur de cette approche pragmatique.

NB : Le « WSL » (i. e. Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage) étudie le BdC, en particulier via les 11 « placettes » (= carrés de 25m²) marquées dans le BdC (dont 9 sont dans la RIS), visitées périodiquement. En conséquence, le WSL, de même que tous les chercheurs autorisés à travailler dans la RIS ne se préoccupent ni des chicanes, ni des marquages.

Philippe MARTINET revient sur la responsabilité du propriétaire d'ouvrage (art. 58 CO) qui n'est pas engagée tant qu'il n'y a pas d'ouvrage (et une « sente » n'est pas un ouvrage !), à condition que le promeneur soit néanmoins dûment averti des risques inhérents à un milieu naturel intact et non sécurisé, avant d'entrer aussi bien dans le Bois en général que dans la RIS en particulier.

Bernard YERLI constate avec joie qu'il a été donné suite à sa demande de l'an dernier, et remercie pour la pose efficace et soignée d'un filet protecteur autour du bassin des eaux grises (décanteur), permettant d'éviter que les hérissons ne se noient, ainsi que d'autres mesures en faveur de la micro-faune.

4) **Rapport du trésorier et des vérificatrices des comptes**

a) le trésorier **Pierre REYMOND** présente les chiffres pour l'exercice 2019 :

Membres ABCG au 30 novembre 2019 : l'effectif est stable.

Cotisations : leur montant reste inchangé par rapport à l'exercice précédent

Comptes : l'exercice 2019 (01.12.2018 à 30.11.2019) se solde par un bénéfice d'env. **CHF 3'800.**

La fortune de l'ABCG au 30 novembre 2018 est de presque **CHF 56'000.**

b) Mme **Anne-Lise SCHWEIZER** donne lecture du rapport de vérification des comptes.

L'assemblée approuve à l'unanimité comptes de l'exercice 2019, avec remerciements au trésorier Pierre REYMOND, pour son précieux travail, ainsi qu'à André MEYLAN, vérificateur et Anne-Lise SCHWEIZER, vérificatrice.

André MEYLAN, vérificateur, est reconduit, en compagnie de **Marlyse SAVASAN** (ex-suppléante).

Sur présentation de Annlise SCHWEIZER, **Jullian BIRCHER** devient vérificatrice suppléante.

L'assemblée approuve les comptes tels que présentés et en donne décharge au comité et aux vérificateurs.

5) **Livre sur le Bois de Chênes**

Bernard MESSERLI explique la genèse des 40 chapitres qui s'emboîtent les uns dans les autres ; chaque interview d'expert est source d'une mine de renseignements, qu'il s'agit ensuite de digérer, spécialement lorsqu'il rencontre des savants spécialistes d'un sujet ! Le planning n'est à ce jour malheureusement pas tenu ; des efforts seront faits pour y remédier.

Philippe MARTINET informe qu'en parallèle, le souhait de l'AG 2019 d'un Audio-Guide, en partenariat avec Nyon-Région, créé avec des éléments tirés du livre, se prépare également.

6) **Programme 2020**

Bernard MESSERLI le présente. Autres suggestions : **Bernard YERLY** suggère : « arbres et arbustes » : les reconnaître d'après leurs bourgeons », et **Heather CORRIE** propose : « fleurs et papillons » (par ex. par Quentin Kohler et/ou Fabien Delapierre). En fin de séance, vu la qualité et l'intérêt de l'étude A Rocha sur la biodiversité dans les prairies, il est ajouté l'idée d'une sortie avec ces chercheurs.

7) **Partie scientifique**

Florian MEIER introduit les orateurs, **Quentin Kohler et Fabien Delapierre**. Fabien a fait un stage chez A Rocha en 2019 (sous la supervision de Quentin), et il a comparé l'état de la biodiversité entre 2009, date d'une première étude, et 2019.

Fabien donne un exposé clair et très didactique illustré de belles photos, la plupart prises au BdC. **En résumé** : si la date du 15 juin (date du premier fauchage annuel) est parfois suivie de manière trop rigide par les agriculteurs locataires de parcelles, cette prescription ainsi que l'arrêt d'apports de fumure ont néanmoins permis de nets progrès pour la diversité de la flore, par exemple à la Longe Raie. Ce sont toujours les prairies très extensives, fauchées « en mosaïque », qui donnent les meilleurs résultats en terme de biodiversité.

La progression d'une graminée comme le Brachypode penné au Pré-aux-Aulnes raconte que cette parcelle n'a pas eu suffisamment de fauches.

Pour les papillons de jour, une espèce assez rare comme l'Azuré des coronilles est apparue en de nouvelles stations.

Les orthoptères (criquets et sauterelles) ont révélé aussi de belles surprises et cela est peut-être aussi dû à la nouvelle facilité d'accès sur le terrain à des applications recensant leurs cris.

Merci aussi à Bernard Jeangros pour ses interventions et précisions.

L'exposé est suivi d'un buffet convivial, grâce aux préparatifs de Martine et de ses complices... :-)

PV : Ph. Schneeberger, 4 avril 2020
(avec les aimables ajouts & corrections
des autres membres du Comité, merci à eux)

* * * * *

Ce PV a été accepté par l'AG qui s'est tenue le 25 août 2021.
Aucune correction n'y a été apportée. Aucune modification n'a été demandée.